

ENTRETIEN

PROGRAMME D'ENTRETIEN

PROGRAMME D'ENTRETIEN REGULIER

Effectuer le CONTROLE PRELIMINAIRE décrit dans le manuel du conducteur à chaque période d'entretien programmé.

I : VERIFIER ET NETTOYER, REGLER, GRAISSER OU REMPLACER SI NECESSAIRE

C : NETTOYER R : REMPLACER A : REGLER L : GRAISSER

ELEMENT	FREQUENCE D'ENTRETIEN	TOUS LES	ENTRETIEN DE RODAGE	INTERVALLE D'ENTRETIEN REGULIER	SE REPORTER A LA PAGE
			Première semaine d'utilisation (environ 350 km)	Tous les 30 jours d'utilisation (environ 1.600 km)	
*	CONDUITE D'ALIMENTATION			I	3-5
**	TAMIS DE CREPINE A ESSENCE			C	2-6
*	FONCTIONNEMENT DE LA COMMANDE DES GAZ			I	3-5
	FILTRE A AIR	NOTE 1		C	3-6
	BOUGIE D'ALLUMAGE			I	3-7
*	JEU AUX SOUPAPES		I	I	3-7
	HUILE MOTEUR		R	R	2-2
	FILTRE A HUILE MOTEUR		R	R	2-3
*	TAMIS DE CREPINE A HUILE MOTEUR DANS LE TUBE DESCENDANT		C	2-6	
*	LEVIER DE DECOMPRESSEUR MANUEL		I	I	3-8
*	REGIME DE RALENTI DE CARBURATEUR		I	I	3-9
	CHAINE SECONDAIRE	NOTE 1	I,L	I, L tous les 10 jours d'utilisation (environ 50 km)	3-10
	GLISSIERE DE CHAINE SECONDAIRE		I	I	3-11
	LIQUIDE DE FREIN	2 ANS *R		I	3-12
	USURE DES PLAQUETTES/MACHOIRES DE FREIN			I	3-12
	CIRCUIT DE FREINAGE		I	I	3-13
*	ORIENTATION DU FAISCEAU DE PHARE			I	3-14
	CIRCUIT D'EMBRAYAGE		I	I	3-14
	BEQUILLE LATERALE			I	3-15
*	SUSPENSION			I,L	3-15
*	PARE-ETINCELLES	NOTE 2		C	3-16
*	ECROUS, BOULONS, FIXATIONS		I	I	3-17
**	ROUES/RAYONS		I	I	3-17
**	ROULEMENTS DE DIRECTION		I	I	3-17

* L'ENTRETIEN DOIT ETRE EFFECTUE PAR UN CONCESSIONNAIRE HONDA AUTORISE, A MOINS QUE LE CONDUCTEUR NE POSSEDE LES OUTILS ADEQUATS ET NE SOIT MECANIQUEMENT QUALIFIE.

** POUR DES RAISONS DE SECURITE, IL EST RECOMMANDE DE NE FAIRE EFFECTUER CES OPERATIOS QUE PAR UN CONCESSIONNAIRE HONDA AUTORISE.

NOTE : 1. Entretien plus fréquents en cas de conduite dans des conditions humides ou poussiéreuses.

2. Remplacer tous les 2 ans. Le remplacement nécessite des connaissances techniques.